

prêtre qui était alors maître des cérémonies. Ce prêtre était M. Prince qui, à l'époque de mon retour de l'Assomption, venait de recevoir ses bulles comme coadjuteur de l'évêque de Montréal, et qui, en 1852, devint le premier évêque de Saint-Hyacinthe. Comme je portais le capot d'écolier, j'attirai son attention, et il me demanda le nom de ma famille. La connaissance fut bien vite renouvelée, et de ce moment il parut me prendre en amitié et me fit raconter mon histoire. Je lui dis entre autres choses, que je m'étais toujours proposé de me faire prêtre, mais que mon père n'ayant plus les moyens de me faire continuer mes études, j'étais obligé de les interrompre en attendant que la Providence, qui ne m'avait jamais abandonné, me permit de les reprendre et de suivre ma vocation. Là dessus, il me dit de prier mon père de sa part d'aller le voir le lendemain. La semaine suivante, je partais pour le collège de Saint-Hyacinthe, grâce à M. Prince qui avait bien voulu se charger de la dernière année de mon cours classique. M. Prince avait eu la bonté de me recommander au regretté M. Raymond, qui me prit sous sa protection et ne cessa de me donner tous les témoignages de la plus paternelle tendresse, et même d'un dévouement absolu, comme l'incident qui suit le démontre bien.

Un jour, je fus accusé auprès du supérieur du collège, d'être l'auteur de certains billets diffamatoires que des professeurs recevaient assez fréquemment depuis quelques semaines ; et toujours les apparences étaient contre moi. Mes accusateurs s'y prirent si bien que les membres du Conseil crurent devoir prendre la chose en sérieuse délibération, et conclurent à mon renvoi du collège. Heureusement pour moi, M. Raymond était membre de la corporation. Voyant cela, il dit à ses collègues qu'il ne consentirait à mon expulsion, qu'après avoir eu de ma bouche l'aveu de ma culpabilité—convaincu que je luierais la vérité, et qu'il en avait la garantie dans le fait qu'il leur raconta, et que voici :

Un jour que j'étais à la chambre de M. Raymond, il me demanda si j'avais dessiné pendant l'étude—ce qui était strictement défendu, ne me le rappelant pas, je lui dis que non. Il renouvela la même question deux ou trois fois, avec un certain air de doute : même dénégation de ma part ; et je pris congé de lui, le laissant dans un visible embarras. De retour à la salle de récréation, je me rappelai qu'en effet, *tel jour*, j'avais dessiné, et que le surveillant m'ayant surpris en train de faire la silhouette d'un des professeurs, avait déchiré mon croquis. Immédiatement, je retournai faire l'aveu de ma culpabilité à M. Raymond.

Après avoir raconté ce fait, ce dernier quitta le conseil et me fit demander à sa chambre. M'ayant fait asseoir en face de lui, il me dit avec une solennité qui me glace encore : mon cher enfant, vous êtes sous le coup d'une accusation très grave, qui motive votre renvoi du collège. Je n'ai pas voulu consentir à votre expulsion avant d'avoir eu de votre propre bouche l'aveu de votre culpabilité, me portant ainsi caution pour vous. Maintenant devant le bon Dieu, êtes-vous l'auteur de ces libelles ? Je répondis que non seulement je n'en étais pas l'auteur, mais que je n'en avais même pas vu un seul. Alors, M. Raymond me congédia pour retourner au conseil, et déclara qui si je suis expulsé, il donnera sa démission comme membre du collège. C'est ainsi que la Providence, par l'entremise de ce protecteur, me fit échapper à l'expulsion et aux malheureuses conséquences qui en auraient été la suite. Quelques mois plus-tard,